

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

FRANCE

Paris, 3 décembre.

Cette discussion de la réforme électorale du Sénat au Palais-Bourbon est une véritable boîte à surprises.

Le dernier vote du Palais-Bourbon a littéralement consterné messieurs les membres du gouvernement.

Je vous ai naguère parlé de l'Exposition des arts décoratifs présidée par M. Antonin Proust, qui est décidément le factotum en Beaux-Arts de la République.

amener des explications amicales entre M. Garnier et M. Fourcaud, et à la fin de la soirée, ce qu'il y avait de trop vif et de trop gênant dans cette querelle artistique s'était évanoui.

La série des crimes continue. Après le beau coup de Mme Clovis Hugues, on annonce l'assassinat d'une dame Barthe, étranglée chez elle à deux pas de la mairie, à Saint-Germain-en-Laye.

A propos du syllabus

On nous écrit de Paris : La recommandation qu'a fait aux catholiques le Pape Léon XIII, dans ses lettres à Mgr Dabert, évêque de Périgueux, et à Mgr de Rendu, nonce à Paris, ainsi qu'en diverses autres circonstances, de suivre les enseignements de Syllabus, a eu, en France, des effets politiques qu'il importe de signaler.

Ces mots de syllabaires et de anti-syllabaires étaient plus dangereux que ceux d'ultramontains et de libéraux, car ces derniers mots indiquent plutôt des tendances ; ils sont vagues, on en peut discuter l'origine, le sens et la portée : c'est quelque chose comme, en politique, les mots conservateurs et progressistes ; on comprend bien d'une manière générale ce qu'ils signifient, mais leur signification n'est pas précise ; en tout cas, ils ne portent pas sur des actes, des documents du Saint-Siège.

Il est regrettable de dire, mais c'est la pure vérité, — que, parmi ceux qui étaient le plus portés à s'enflammer au sujet du Syllabus, surtout contre lui, la plupart ne connaissaient le Syllabus que de nom.

Tandis que, au contraire, les syllabaires et les anti-syllabaires étaient divisés sur quelque chose de précis, de positif, sur un document, sur un acte du Saint-Siège. On avait beau expliquer que le syllabus avait toute la valeur doctrinale, plutôt que telle autre ; sa valeur était discutée ; affirmée par les uns, expliquée par les autres, contestée par ceux-ci, niée par ceux-là.

Le Syllabus contenant les propositions les plus variées, il en résultait que toute la doctrine de l'Eglise s'en trouvait remise en question, parce que, dans chacune de ses propositions, on pouvait faire rentrer un point de doctrine. Il n'est pas besoin d'insister davantage sur les dangers de cet état de choses.

Mais ce qui est non moins remarquable, c'est que les ennemis de l'Eglise en sont tout désarmés. Leur arme maîtresse était le Syllabus ; ils faisaient blanc de cette épée ; ils opposaient, comme nous le disions tout à l'heure, Léon XIII à Pie IX, l'Eglise à elle-même ; ils en troublaient les catholiques, incertains sur leur devoir ; et, maintenant, c'est eux qui sont incertains sur la manière de continuer leur guerre contre l'Eglise.

Un jugement important. UNE ACTION POUR DIME. (Suite et fin.) Le curé n'est que pour les fins de la paroisse canonique, et l'érection civile de la paroisse n'ajoute aucun pouvoir spirituel ou religieux au curé ; ce n'est que pour les fins spirituelles qu'il est curé. Pourquoi faudrait-il que le prêtre député par l'évêque pour être curé d'une paroisse canonique, ne le serait qu'en

tant que ce territoire serait paroisse civile ? Nous n'en voyons pas la raison dans notre province, et nous ne trouvons pas que le droit civil exige cela. Dans d'autres pays il peut et il a pu en être autrement, sous une différente constitution, sous un différent droit public ou sous d'autres circonstances, lorsque l'Eglise n'a pas ou n'avait pas la pleine liberté dont elle jouit ici, ou lorsqu'elle a fait des concordats. Mais ici, l'Eglise n'a pas besoin de concordat, elle n'en a pas fait, et aucun texte de loi n'exige que le curé, pour avoir droit à la dime, le soit d'une paroisse érigée civilement.

Le Défendeur, vu le décret canonique érigeant la paroisse de Ste-Julienne et comme sa terre est incluse dans cette paroisse, a donc cessé, en ce qui regarde les fins de ces fonctions curiales spirituelles, d'être le paroissien du curé d. Ste-Julienne, et est devenu, pour ces fins, le paroissien du curé de la paroisse canonique de Ste-Julienne.

Le curé de Ste-Esprit n'est plus le curé du défendeur, celui-ci n'est plus sous sa juridiction spirituelle, et le curé de Ste-Esprit ne doit plus au défendeur les devoirs spirituels de curé.

La population canadienne de Marboro d'après le recensement fait par le Rev. Monsieur Dumontier, curé de l'église Ste Marie, est de 2,169 âmes, formant 412 familles, 1886 communicants et 783 enfants. Depuis un an, la congrégation canadienne de Marboro s'est accrue de 52 familles, 147 communicants et 83 enfants.

Un jugement important. UNE ACTION POUR DIME. (Suite et fin.) Le curé n'est que pour les fins de la paroisse canonique, et l'érection civile de la paroisse n'ajoute aucun pouvoir spirituel ou religieux au curé ; ce n'est que pour les fins spirituelles qu'il est curé. Pourquoi faudrait-il que le prêtre député par l'évêque pour être curé d'une paroisse canonique, ne le serait qu'en

tant que ce territoire serait paroisse civile ? Nous n'en voyons pas la raison dans notre province, et nous ne trouvons pas que le droit civil exige cela. Dans d'autres pays il peut et il a pu en être autrement, sous une différente constitution, sous un différent droit public ou sous d'autres circonstances, lorsque l'Eglise n'a pas ou n'avait pas la pleine liberté dont elle jouit ici, ou lorsqu'elle a fait des concordats. Mais ici, l'Eglise n'a pas besoin de concordat, elle n'en a pas fait, et aucun texte de loi n'exige que le curé, pour avoir droit à la dime, le soit d'une paroisse érigée civilement.

Le Défendeur, vu le décret canonique érigeant la paroisse de Ste-Julienne et comme sa terre est incluse dans cette paroisse, a donc cessé, en ce qui regarde les fins de ces fonctions curiales spirituelles, d'être le paroissien du curé d. Ste-Julienne, et est devenu, pour ces fins, le paroissien du curé de la paroisse canonique de Ste-Julienne.

Le curé de Ste-Esprit n'est plus le curé du défendeur, celui-ci n'est plus sous sa juridiction spirituelle, et le curé de Ste-Esprit ne doit plus au défendeur les devoirs spirituels de curé.

La dette de la dime peut être de droit divin, nous n'avons pas compétence à la dire ; mais le paiement en est également ordonné par le droit civil, mais c'est à l'autorité religieuse à la percevoir. Les tribunaux civils lui prêtent leur concours pour cela, et voilà tout.

C'est l'autorité religieuse seule qui, par l'organisation libre des diocèses, par les fins spirituelles, fait le curé, et ainsi détermine la personne qui a droit à la dime et qui peut

en poursuivre le recouvrement. La dime est si peu un effet qui ne peut découler que de la paroisse civile, qu'elle est due dans ce pays des fruits de toute terre, même avant qu'elle fasse partie d'un territoire érigé en paroisse civile. C'est ce que M. le juge Beaudry reconnaît lui-même p. 99 : La dime est également due et peut être exigée par les missionnaires dans les lieux qui n'ont pas encore été érigés en paroisse.

Mais on dit que le demandeur n'a rendu aucun service au défendeur, attendu que celui-ci a rempli ses devoirs religieux ailleurs que dans la paroisse canonique de Ste-Julienne, et que le défendeur ne lui doit rien. Ce raisonnement est absolument faux. Un fidèle ne peut s'exempter de payer la dime au curé que l'évêque lui donne, en allant faire sa religion dans un autre endroit. S'il le pouvait, il faudrait en conclure que le paroissien qui ne requiert aucun service de son curé, ne lui devrait pas la dime. A quel état de chose épouvantable nous conduirait ce système !

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous en sommes venus à cette conclusion, car nous avons un grand respect pour l'opinion de juges aussi éminents que MM. Rolland et Beaudry ; nous connaissons aussi que des jurisconsultes, éminents, ont partagé l'opinion de ces deux juges. Mais, enfin, après avoir mûrement délibéré, étant tenu de juger suivant les dictées de notre propre jugement et ce que nous trouvons être le droit dans cette Province, nous sommes obligés de donner gain de cause au Demandeur.

Nous sommes heureux de savoir que notre décision pourra être soumise à des tribunaux civils supérieurs, et aussi le défendeur pourra encore avoir son recours devant l'autorité religieuse compétente. En conséquence, cet our condamne le Défendeur à payer au Demandeur la somme de \$3.75 avec intérêt du 21 mars 1883 (date de la signification de l'action) pour la dime des grains récoltés par le Défendeur sur la terre sus-décrite pour l'année expirée à Pâques 1883, et les dépens distraits à Mre Trudelle, procureur du Demandeur.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 24 Décembre 1884.—No 75

LA VOIE DU SANG

(Suite)

—Voilà folle à demi sorcière...Et vous, vous, ma mère...Eh bien ! de tous ces témoins vous seule êtes à craindre...Et vous allez me donner votre parole que vous vous taisez. Vous m'avez donné un nom ! je le porte ; une fortune, je la garde ; un état civil, il est mon bien !

—Vous ne le répérez pas ! s'écria le misérable en s'élançant vers la malade. Je ne vous crois plus ! Je ne veux plus vous croire m'a mère ne m'eut pas marchandé son âme !

Elle leva sur lui ses yeux dilatés par l'horreur et murmura : —Parricide ! Alors l'arrachant à demi de sa couche misérable il répéta : —Vous taisez-vous ? —Parricide ! répéta-t-elle d'une voix plus forte.

—L'assassin n'osa pas sortir par la porte, dans la crainte de rencontrer la Joubarde, il sauta par le fenêtré et courut au hasard à travers la campagne.

XXI LA BOITE DE MOIB Le véritable fils de M. de Croissy, que l'on appelait encore Pierre Raimbaud, se trouvait enfermé dans la chambre la plus convenable de la prison de Meaux.

était si étrange, mais d'un autre côté le flagrant délit se trouvait si parfaitement établi qu'on n'osait ni rendre la liberté au jeune homme ni se montrer à son égard d'une sévérité excessive. Le juge d'instruction chargé de lui faire subir un premier interrogatoire, le trouva impénétrable, et se bornait à se défendre d'une odieuse manœuvre, sans consentir à expliquer sa présence au bouquet des hêtres.

—Monsieur, dit-il au magistrat, j'appartiens il est vrai à une famille pauvre, mais le comte de Nantilly mon protecteur ne fait mystère, à personne de son intention de me leguer sa fortune. Je croirais lui témoigner de l'ingratitude en repoussant des bienfaits, qui m'honorent. D'un autre côté, mon nom commence à se répandre ; je gagne assez d'argent pour suffire à mes dépenses qui sont modestes, le tram de maison du comte ne me concernant en rien. Je n'ai jamais eu besoin de dix mille francs. Pour cela, il faudrait avoir des vices ; et si quelque folie de jeune homme, avait rendu pareille somme indispensable, j'ai assez de confiance dans la bonté de M. de Nantilly pour les lui demander. Il me grouderait de la folie commise, plus que la somme dépensée, et il me serrerait la main pour toute conclusion. Mais rien dans ma conduite n'autorise cette idée que j'ai pu m'abandonner à une folie ou commettre une faute. Je

travail sans relâche, et avec bonheur. Le temps que je ne consacre pas à l'étude est donné à des amis graves et bons qui m'aiment et que je respecte. Enfin, pour me défendre contre certains entraînements, je puis bien vous l'avouer, Monsieur, je cache au fond de mon cœur une sérieuse tendresse.

—Voici ce que je ne puis vous dire. —Il le faut cependant pour que je puisse vous rendre la liberté, au cas où vous me fournirez des raisons suffisantes. Car, remarquez que M. Julien de Croissy vous accuse d'une façon formelle.

—Permettez moi d'ajouter ceci, monsieur le magistrat, à qui veut-on que je me sois adressé pour commettre ce crime de chantage, car il s'agit ici d'un véritable crime ? An fils d'une femme qui m'honore d'une grande amitié, et pour laquelle je professe un respectueux attachement. Et non-seulement, j'essaierais d'extorquer dix mille francs à son fils, mais pour cette somme réellement infime je renoncerais à des relations si chères et charmantes ? Est-ce possible ? Est-ce croyable ?

—Oui, Monsieur, répondit l'artiste. —Dans quel bat ?

—Vous ne voyez alors dans son accusation que la satisfaction d'une vengeance ? —Oui, Monsieur. —Comment cette rancune a-t-elle pris naissance ? —Elle est de date fort récente, et paraît cependant violente.

—Violente ? vous pourrez dire mortelle, Monsieur. —Mais encore une fois, le motif de cette haine ? —Il m'est impossible de vous l'apprendre. Chacune de vos questions est pour moi une torture. Tout ce que vous me demandez touche à des intérêts chers et sacrés. J'éte brusquement depuis vingt-quatre heures dans une situation douloureuse que rien, jusqu'à présent ne m'avait fait soupçonner, je manque de conseil et de guide. Dans la crainte de commettre une imprudence, d'exposer un bonheur, de troubler ceux que j'aime et qui m'aiment, je préfère garder un silence qui m'expose, je le vois trop, à de terribles soupçons. Vous vous y connaissez en

hommes Monsieur, vous savez lire la probité ou le crime sur les visages, regardez-moi et vous serez convaincu. —Oui répondit le magistrat, votre visage respire la loyauté, mais la justice n'est point une question de sentiment et d'impressions. Il y a un crime ; il y a un flagrant délit, vous me devez des explications plausibles.

Le jeune homme réfléchit un moment : —Monsieur, dit-il, ma situation est tellement exceptionnelle que vous pourrez peut-être déroger en ma faveur aux coutumes ordinaires de la justice. Un avocat, si habile qu'il soit, si discret que je le sache, ne pourra jamais me donner la consultation qu'il me faut. —A qui souhaiteriez-vous vous adresser ? —An comte de Nantilly. —Vous avez raison, mon devoir strict serait peut-être de vous défendre de le voir, mais en même temps, je me sens porté à vous témoigner de la bienveillance, et faire accorder mes obligations avec mes sympathies. Je vous permets donc d'envoyer une dépêche au comte de Nantilly. —Merci, Monsieur, merci ! dit le jeune homme.

(A suivre)

SOMMAIRE

France. A propos du Syllabus. Un jugement important. FEUILLETON.—LA VOIE DU SANG. A la question. Un abus grave. Noël. Petite gazette. Comité de Maskinongé. Nouvelles des Etats-Unis. Correspondance d'Ontario. Résumé des dépêches. Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

J. R. O. Douville, failli. Avis.—X. Y. Z. Département des Terres de la Couronne. Chemin de fer Intercolonial.—D. Pottinger. A la lyre d'or.—Lafrance, Vincclette & Co. Présents de Noël et du jour de l'an.—Behan Bros. MM. Jacques Robitaille & Cie., marchands Epiciers.

CANADA

QUEBEC, 24 DECEMBRE 1884

A la question

Bravo! M. Tarte est piqué au vif! Il geint comme un homme qu'on écorche.

C'est un spectacle furieusement agréable que de le voir se trémousser sous l'aiguillon.

Et ce qui est surtout délicieux, c'est que plus il se trémousse, plus il s'établit dans les patates.

Qu'on en juge.

Nous avons affirmé qu'il a été *castor* et *castor pur sang*.

Pour toute réponse, il nous riposte que nous sommes le "genre de notre beau-père."

Nous admettons ce fait. A quoi nous servirait-il de le nier? Notre adversaire peut le prouver par acte authentique, en se donnant la peine de passer chez l'officier de l'état civil.

Il parle aussi de M. Caron, de M. Trudel, de M. Angers, de M. Ross, de M. Dansereau, de Sir John, de M. Chapleau, de la "Maison Bleue", des "petits bons hommes entre les mains de leurs grands papas du ministère" etc. etc. etc.

Il saute de 1878 à 1880, de 1880 à 1879, de 1879 à 1884; un véritable chassé-croisé.

Mais nous défions un lecteur intelligent de trouver dans tout cela un argument ou une citation qui démolisse l'accusation que nous avons portée contre M. Tarte, et qui prouve que cet enragé *castorophobe* n'a pas été *castor*.

Si M. Tarte s'imagine nous éloigner de la question, en dépit de ses quinze ans de journalisme il est d'une jolie naïveté.

Nous avons cité des écrits passés de M. Tarte sur toutes les questions qui ont agité notre société canadienne depuis quelques années. Et nous avons démontré que, sur toutes ces questions, M. Tarte écrit absolument le contraire de ce qu'il écrivait. Ce qui prouve clairement que M. Tarte a tourné son capot d'un bout à l'autre.

Est-ce assez carré, cela?

Il ne s'agit pas de ruser, d'ergoter, de parler de Sir Hector qui etc, de la "Maison Bleue" que etc., etc.; il ne s'agit pas de dire que M. Chapais est le gendre d'un ministre, et qu'un ministre est le beau-père de M. Chapais, ce qui d'ailleurs est indénié.

Non il s'agit pour M. Tarte de prouver:

1. Que nos citations de ses écrits sont fausses.

2. Qu'il n'écrit pas aujourd'hui le contraire de ce qu'il écrivait autrefois.

Il n'y a pas à sortir de là.

M. Tarte risque aujourd'hui un mot de sa volte-face comme "castor en religion."

"Au point de vue de la question religieuse, dit-il, notre "trahison" consiste à nous être soumis aux ordres formels, exprès, répétés du St-Siège, pendant que M. Trudel organisait la révolte."

Nous l'avions bien dit. M. Tarte a un argument: les décrets de Rome!

Il est soumis à Rome, voilà son seul crime!

Vraiment! Eh bien! voyons un peu.

Est-ce pour obéir à Rome que M.

Tarte publie dans ses journaux les études phrénologiques et matérialistes de M. Ruant?

Est-ce pour obéir à Rome que M. Tarte ouvre les colonnes de ses gazettes aux réclames en faveur de la Dame aux Camélias, et du Dime Museum dénoncé par Mgr l'archevêque il y a déjà huit mois, et formellement défendu par Sa Grandeur, dimanche dernier?

Est-ce pour obéir à Rome que M. Tarte a publié, il y a quelques temps, l'analyse complaisante d'un opéra où la grande figure de Saint-Jean-Baptiste était traînée dans la boue?

Est-ce pour obéir à Rome que M. Tarte entreprend la réhabilitation du catholicisme-libéral?

Est-ce pour obéir à Rome que M. Tarte s'est allié avec tout ce que nous avons de plus libéral à Québec?

Est-ce pour obéir à Rome que M. Tarte a lancé des pointes à Son Excellence le délégué Apostolique?

Voilà une série de questions qui tiennent à la question.

Répondez, M. Tarte!

Dites-nous, en même temps, si M. Trudel n'était pas *programmiste*, *ultramontain*, membre de ce que vous appelez la *secte hypocrite* lorsque vous l'encensiez dans votre journal?

Cela tient encore à la question.

Quant à l'indépendance, nous n'admettons pas que M. Tarte se mette en scène à nos côtés.

Il n'y a aucune comparaison possible entre l'indépendance "d'un petit bonhomme" comme nous, même s'il est "entre les mains de ses grands papas du ministère," et l'indépendance d'un "petit bonhomme" comme M. Tarte—car M. Tarte n'est certainement pas un grand bonhomme—entre les mains du grand papa Sénécal.

Un abus grave

Nous avons signalé hier la saisie d'alambics qu'on vient d'opérer à Saint-Valier. Il paraît que le nombre de personnes se livrant à la distillation dans les campagnes est très considérable. C'est une cause de désordre et une violation de la loi que tout bon catholique devrait se faire un devoir de dénoncer aux autorités; car le crime de l'ivrognerie est déjà assez répandu sans qu'on aide par notre silence à le propager davantage.

Le gouvernement a imposé des peines sévères contre ceux qui enfreignent la loi concernant la distillation, et il a agi sagement. Non seulement la loi impose une amende de \$500 pour chaque infraction, mais elle promet des récompenses aux personnes qui, par leurs informations, feront découvrir les coupables. Voici un extrait des règlements sanctionnés le 20 juin 1883 à cet effet: qu'on les lise attentivement:

ART. 9.—MANUFACTURES ILLICITES

"1. Il est permis aux percepteurs de promettre les récompenses suivantes pour des renseignements qui mettront le Gouvernement en état de poursuivre et de faire condamner les personnes engagées dans la distillation illicite:—

"2. (a)—Pour tous renseignements qui conduiront à la découverte et à la saisie d'un alambic illicite, les quatre-cinquièmes de la valeur estimée des articles saisis.

"(b)—Pour tous renseignements qui amèneront la conviction des personnes possédant ou employant un alambic illicite, le plein montant des amendes recouvrées ne dépassant pas \$500.

"(c)—Si les coupables sont incapables de payer les amendes imposées et sont emprisonnés à défaut de paiement, le Département paiera au délateur la moitié du montant des amendes imposées.

"3. Le nom de ceux qui fournissent les renseignements sont tenus secrets, à moins d'un désir ou d'un consentement au contraire."

On croit généralement avoir le droit de distiller des spiritueux pour l'usage de la famille. C'est une erreur. Il faut aussi dans ce cas obtenir une licence, qui coûtera \$350, ou s'exposer à une amende de \$500. La loi ne laisse pas d'autre alternative.

Pour le bonheur et le bien-être de notre population, nous formons le vœu sincère que les autorités municipales sévissent avec la plus grande rigueur contre tous les coupables et mettent fin à cet abus grave.

NOEL

La Messe de Minuit à la campagne

Nuit calme et solennelle! Oh! oui, qu'elle était belle, La rustique chapelle, Sous son toit d'osier, Avec ses feux magiques, Et ses autels ferrés, Et ses joyeux cantiques; Mon Dieu, j'y suis encore!

L'astre s'allume Au ciel sans brume; Chaque toit fume; Silencieux; La neige brille Sur la charmille; Minuit scintille Au haut des cieus.

Un météore, Mobile aurore, Là-bas colore L'éclair du ciel; Lueurs étranges, Célestes franges — Sont-ce des langues Pour l'Eternel?

C'est une aurore boréale, Couleur de feu, couleur d'opale; O belle aurore boréale, Qui dans l'ombre éclate sans bruit, Es-tu le radieux symbole De cet Enfant dont la parole S'en vient de l'un à l'autre pôle Chasser les ombres de la nuit?

A la chapelle Dieu nous appelle. Volons vers elle, — Il fait si beau! Comme une rose A peine éclose, Jésus repose Dans son berceau!

Le chancelier vieillard, pour qui va sonner L'abandonner bientôt sa terrestre demeure, Près de la crèche aussi le vieillard prie et pleure; Cet Enfant qui sourit va le juger demain; Et ce Juge lui semble un juge bien humain!

Non! pas même une humble cabane; Sous les yeux d'un bout et d'un œil; Quel fils de pauvre paysanne N'eût pas rougi de naître ainsi! Fière enfant que rien ne protége, Il nous arrive avec la neige Et les oiseaux blancs pour cortège. Et la nuit d'automne l'a traité.

Mais sur sa paille Jésus tressaille, Mais sur sa paille Il est joyeux, L'enfant admire Son doux sourire; Son charme attire L'enfant pieux.

Le chancelier vieillard, pour qui va sonner L'abandonner bientôt sa terrestre demeure, Près de la crèche aussi le vieillard prie et pleure; Cet Enfant qui sourit va le juger demain; Et ce Juge lui semble un juge bien humain!

Le lys dont la corolle exhale Une senteur si virginale; La neige fraîche et matinale Qui charge au bois les verts buissons; Enfin, la perle la plus belle Avec moins de grâce étincelle Que sa vive et calme perle, Peinée d'amour et de rayons!

Mais il sommeille: O nuit vermeille; O nuit vermeille, Notre ame, que foudroyent comme l'éclair, Coule sans bruit, Coule plus lente, O nuit charmante, Coule plus lente, O sainte nuit!

Nuit calme et solennelle! Oh! oui, qu'elle était belle, La rustique chapelle, Sous son toit d'osier, Avec ses feux magiques, Et ses autels ferrés, Et ses joyeux cantiques; Mon Dieu, j'y suis encore!

Chérubins de l'exil, à qui manquaient des ailes Par le froid colorés, du feu plein les prunelles, Nous, petits villageois, prenons l'Enfant divin Pour un frère venu du Paradis lointain. Notre ame, que foudroyent comme l'éclair, Menaçait d'éclater com me un fragile vase. L'église illuminée au milieu de la nuit Achevait d'éblouir notre œil et notre esprit. La messe de Minuit, oh! c'était notre fête: Un mois d'avance au moins nous en perdions [la tête]

Nous soupirs n'étaient pas des soupirs de prophète; "Il faut, le mandions-nous, que la neige ait cette robe si blanche; et ce godelier vert? Ah! la Minuit que l'homme comme il vole! Quel plaisir ce sera: le soir! en carriola! Et puis, voir ce Jésus, dont le nom seul parfois Joint les mains de ma mère et fait trembler sa [voix] Voir l'église, pour nous vrai ciel plein de mystère!"

De ces rêves riants rien n'eût pu nous distraire, Plus de jeux: Le gros chien n'était plus à côté, l'oiseau ne craignait plus nos doigts perdus. Plus de courses non plus sur nos traîneaux [rapides] Et le gros banc de neige était presque oublié.

La veillée au soir enfin, pour nous lever à l'heure, Nous jugions plus prudent de ne nous pas contredire [cher]; Tous les autres dormaient: nous, seuls dans la demeure, Nous faisons sentinelle, assis près du bûcher. Ah! gentils souvenirs parfumés d'innocence, Vous êtes gais comme elle et frais comme l'enfance.

J'ai vu naître depuis Jésus loin du hameau: Dans les villes surtout, quel superbe étalage! Quel magnificence autour de son berceau! Mais tout cela vaut-il les Minuits du village?

Nuit calme et solennelle! Vieille et sainte chapelle, Si riante et si belle Sous ton toit d'osier, Avec les feux magiques, Et les autels ferrés, Et les joyeux cantiques, Te reverrai-je encore?

L'abbé APOLLINAIRE GINGRAS.

PETITE GAZETTE

Sir Hector Langevin arrivera ce soir en cette ville.

A la date du 7 décembre, une lettre du fort MacLeod, Nord-Ouest, nous apprend que la température n'était pas plus élevée qu'au mois d'avril et qu'il n'y avait pas de neige dans ces parages.

Nous sommes forcé par le défaut d'espace de remettre à vendredi le compte-rendu de la séance d'hier, à l'Institut-Canadien.

Mait nous voulons dire immédiatement qu'elle a été très brillante. La réponse de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à l'adresse de l'Institut est un joyau qui fera belle figure dans les trésors littéraires de cette Société. Le discours de M. Routhier est une pièce de grande éloquence. Et la poésie de M. Lemay était charmante.

Nous y reviendrons vendredi.

Comté de Maskinongé

Table with columns for Population, Land, and other statistics for various municipalities in the Maskinongé County.

Nouvelles des Etats-Unis

(De la presse américaine)

Voici quelle a été la marche de la population des Etats-Unis d'après les recensements décennaux:

Table showing population statistics for the United States from 1790 to 1880.

D'après les deux derniers recensements l'augmentation annuelle est d'environ la 28e partie du chiffre de la population au commencement de l'année; il en résulte pour 1884, une population probable de 55 millions 721 mille habitants.

Incontestablement, c'est le catholicisme qui réunit le plus grand nombre d'adhérents, 7 millions comme société religieuse; la majeure partie de la population se trouve répartie en grand nombre de sectes; mais la loi conserve un caractère religieux, et nous voyons les grandes réunions nationales s'ouvrir toujours par une prière.

Les progrès de la population des grands centres sont merveilleux. Le 12 juin 1665, New-York obtenait sa chartre de ville avec 4,000 habitants; en 1878, celle-ci comptait 1 million 100 mille, et en 1880 1 million 207 mille, ce qui permet de calculer, pour 1884 une population probable de 1 million 471 mille habitants.

Chicago, la reine des lacs, n'était il y a cinquante ans, qu'une petite ville de 5,000 habitants; on comptait 460 mille en 1878, et 630 mille en 1881, ce qui annoncerait pour 1884, plus de 800 mille habitants. Il y a trente et quelques années, on lisait dans le dictionnaire de Géographie de Meissa et Michele: Chicago, rivière des Etats-Unis, qui se jette dans le lac Michigan, près d'un "village du même nom." On voit que le village a grandi!

Le rapport annuel du Secrétaire de la guerre, sous la date du 21 novembre dernier, constate que les dépenses de ce département se sont élevées pendant l'année 1883-84 à 42,332,876 dollars, savoir:

Table listing various expenses in dollars, including salaries, military establishments, and public works.

Les dépenses pour l'année courante, 1884 1885 sont estimées à plus de

45 millions de dollars. L'augmentation est due aux travaux supplémentaires de fortifications et autres.

Les écoles militaires sont fréquentées par 3 441 élèves, mais il est reconnu que le corps enseignant est trop faible pour assurer le succès de l'armée et l'éducation militaire. Les autorités militaires ont adressé une demande aux membres du Congrès pour les prier d'engager 150 professeurs, lesquels seraient sur le même pied que les sergents commissaires et jouiraient des mêmes appointements.

Samedi le 20 courant, les catholiques de Worcester auront la bonne fortune d'être témoins d'une des plus belles cérémonies religieuses, à l'église de Notre Dame des Canadiens. M. l'abbé Campeau, qui est depuis quelque temps au presbytère, sera ordonné prêtre ce jour là par Mgr O'Reilly. M. Campeau sera le premier Canadien ordonné dans ce pays. M. l'abbé Brouillette désire donner à cette fête toute la solennité possible et, dans ce but, il a invité dimanche toutes les sociétés canadiennes de notre ville à assister en corps aux cérémonies de l'ordination. M. l'abbé Campeau doit, croyons-nous, exercer le ministère dans notre paroisse, en qualité d'assistant du Rév. M. Brouillette.

Les Canadiens de Troy sont à faire d'importantes améliorations à leur église, qui, à l'avenir, ainsi que le presbytère seront chauffés au moyen de la vapeur. L'école de paroisse établie depuis deux mois et qui est sous la direction du Rév. M. Charrette, curé de cette paroisse, fonctionne à merveille et fait des progrès marquants.

Le succès du bazar qui vient de se terminer à West-Troy est au delà de toutes espérances. \$2,300.00 de profit net par le temps de crise financière que nous subissons, est un résultat dont on a raison de se réjouir. Catholiques et protestants de toutes nationalités ont donné à ce bazar un concours des plus sympathiques et des plus généreux, grâce à l'estime et à la popularité dont jouit le pasteur de la Congrégation canadienne de West-Troy, le Rév. Monsieur L. Leduc. L'activité et le dévouement sans bornes qu'il déploie depuis dix-huit mois au service de l'église canadienne de West-Troy, ont tiré nos compatriotes d'une position financière qui semblait désespérée.

Les élections des officiers de la société St-Jean Baptiste de Worcester ont eu lieu mercredi soir, avec le résultat suivant: Président, J. G. Vandreuil, réélu; 1er vice-président, Louis Guérin; 2me vice-président, L. A. Lussier, réélu; secrétaire archiviste, J. A. Roy, réélu; asst sec. archiviste, J. T. Cyr, réélu; sec. financier, A. A. Roy, réélu; asst sec financier, Jos. Masson, réélu; secrétaire correspondant, N. Vincent, réélu; trésorier, Jos. Granger, réélu; com. ord. H. Bouchard, directeurs, J. B. Brodeur, N. Arsenault, F. X. Brazeau, Jos. Grenier et J. O. Simard. On nous informe que la société St-Jean-Baptiste de Worcester est très prospère; nous espérons que sa prospérité ira toujours en augmentant. Nous sommes toujours heureux de constater les progrès de nos sociétés nationales.

CORRESPONDANCE D'ONTARIO

NOUVELLES.—Le vendredi, 19 courant s'est répété à Windsor le concert qui avait eu lieu à Sandwich le 8 de ce mois.

Même affluence de monde, même succès de la part des exécuteurs. Comme à Sandwich ce sont encore les élèves de M. Z. Girardot qui ont obtenu les plus chaleureux applaudissements. Les résultats sont encourageants sans doute, et notre nationalité peut se flatter de trouver, parmi les siens, assez de ressources pour offrir au public, en toutes occasions, les récréations honnêtes, capables de satisfaire aux joissances que peuvent réclamer des familles chrétiennes dans nos fêtes, nationales, et nos soirées qui font l'objet des amusements de la saison d'hiver chez notre population canadienne.

La ville de Windsor a enfin achevé le pavage des rues qui avait été décidé pendant l'été dernier. Cette amélioration transforme pour ainsi dire l'aspect de la ville qui ne s'arrêtera pas dans cette dépense réclamée pour toutes les rues de l'intérieur de la cité.

On peut espérer voir Windsor dans dix années la rivale de Détroit, ce qui sera un avantage immense pour les populations de notre bord. Nous ne devons nullement craindre que notre commerce souffre d'une trop grande relation avec nos voisins. Nos négociants ne peuvent-ils pas vendre aux mêmes prix que ceux de Détroit, ayant des loyers moins chers, et une population qui s'accroît d'une manière prodigieuse. Notre industrie, nos manufactures, ont des ressources au moins égales à celles des

Etats, et dans les matières premières, et dans la main d'œuvre. Avec une bonne immigration bien dirigée, nos terres se prendront; l'argent se fera et attirera des populations agricoles, les seuls dont le besoin soit pressant pour bien longtemps. Si le vieux monde connaissait les ressources qu'il est possible de tirer de notre sol, la liberté sage de nos institutions, la tranquillité relative dont jouit le premier canadien sur sa terre, une fois établie, il n'est pas de doute que la plupart des émigrants viendraient se fixer au milieu de nous. Mais encore une fois, nous ne voulons que des familles honnêtes et laborieuses. Tout chevalier d'industrie, tout parvenu n'ont que faire en Canada.

Cette fois, l'hiver nous est arrivé en plein. Une couche de neige de trois à quatre pouces, avec un froid de dix à vingt degrés centigrades permettent la circulation en traîneaux, et pour les courses et pour les transports.

Venon qui nous avait prédit un Noël sans neige s'est trompé. On ne s'en plaindrait pas, car c'est bien le temps, la température préférés pour la saison. Mais il y a quelques souffrances; le chômage est plus qu'ordinaire, et l'ouvrier imprévoyant se plaint. Ce malaise ne vient pas du Canada où les institutions ne sont jamais ébranlées par les élections publiques, mais sans être téméraire on peut accuser le ralentissement de nos affaires à nos voisins des Etats-Unis, où trop souvent les élections reviennent jeter la perturbation dans les pouvoirs publics et de là dans le mouvement de la richesse nationale.

Par suite d'un nouvel arrangement avec notre correspondant d'Ontario, nous prévenons nos abonnés de cette province, qu'à l'avenir ils devront s'adresser directement à nous pour le règlement de tout compte, comme pour tout ce qui a rapport aux abonnements nouveaux.

RESUMÉ DES DÉPÊCHES

EUROPE

FRANCE

Paris, 23.

Le National dit que la France a rejeté les propositions de l'Angleterre au sujet des difficultés financières de l'Egypte.

On rapporte que le gouvernement a fait faire des recherches dans les casernes de cette ville et qu'il a la preuve que l'anarchisme se propage parmi les soldats.

Le gouvernement demandera aux Chambres un crédit de 800 000 000 de francs pour rencontrer les dépenses du premier trimestre de 1885.

ANGLÈTERRE

Londres, 23.

Lord Rosebery a écrit à un certain nombre de pairs dans le but de s'entendre sur une réforme de la Chambre des Lords.

Les atrocités commises contre les Chrétiens de la Macédoine par les Turcs soulèvent un profond sentiment d'indignation.

Le général Wolsley ne commencera sa marche à travers le désert que dans la seconde semaine de février.

On ne croit pas être en état de secourir Khartoum avant le milieu de mars.

ALLEMAGNE

Berlin 23

Les autorités ont défendu aux socialistes de se réunir le jour de Noël.

AUTRICHE

Vienne 22

Jean Lucas, gérant de la banque Giro et Cassevein qui a attenté à sa vie hier, est mort aujourd'hui. Il a laissé des lettres déclarant qu'il avait été ruiné par des spéculations à la Bourse et qu'il a détourné 90,000 florins.

PETITES NOUVELLES

MESSE DE MINUIT.—Aucune personne, autre que les membres de la société Ste-Cécile, n'aura admission au Jubé de l'orgue de la Basilique pour la messe de minuit.

PONT DE GLACE.—Le pont de glace est pris vis-à-vis du Cap Rouge hier matin.

AUX ETATS UNIS.—La société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York donnera son bal annuel le 6 janvier prochain à Lexington Avenue Opera House, 58e rue et 3e avenue.

VOYAGE RAPIDE.—Le steamer Oregon est arrivé hier à Queenstown après avoir fait la traversée en 6 jours, 6 heures et 52 minutes. C'est le voyage le plus rapide qu'on ait encore enregistré.

ACCIDENT.—M. J. Eugène Varin, clerc du greffe de cour d'appel à Montréal, a été victime d'un triste accident samedi soir.

Au moment où il sortait de chez lui pour aller veiller chez un de ses amis, il glissa et tomba si malheureusement qu'il se cassa la jambe à trois endroits. La fracture est très grave, l'os a traversé les chairs et est sorti près de la cheville.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.—Hier matin vers cinq heures, un train de

merchandises spécial se dirigeant vers l'ouest a été lancé hors de la voie à Trois-Pistoles par des obstacles qu'on avait placés sur le chemin.

LA VEILLE DE NOËL.—Ce soir, veille de Noël, il n'y aura pas de vente à l'enchère au magasin de M. Cyr. Duquet.

RÉUNION.—L'assemblée annuelle de vigilance de Québec aura lieu vendredi soir, le 9 janvier 1885, à l'Hôtel-de-ville.

L'EXCURSION A LA NOUVELLE ORLÉANS.—Les arrangements au sujet de l'excursion de la presse à la Nouvelle-Orléans sont conclus.

Le prix du passage, aller et retour, sera de \$10.

La réunion des journalistes aura lieu samedi après-midi pour fixer la date de l'excursion.

ASCENSIE.—Ce matin, vers deux heures et demie, le feu s'est déclaré chez M. Gallagher, junior, No 38, petite rue Champlain.

L'alarme a été donnée par MM. Duggan et Roger, gardiens de nuit à la Basse-Ville.

Triste détail, le père de M. Gallagher est mort avant-hier, et la maison mortuaire n'est qu'à quelques portes de celle de ce fils qui joue de malheur.

ORDINATIONS.—Sameh dernier, Mgr des Trois-Rivières a fait les ordinations suivantes dans la chapelle de son Séminaire diocésain :

Ordres mineurs : Antony Dwyer, du diocèse de Springfield ; John McKenna, du diocèse de Boston ; Patrick Garrity, du diocèse de Portland.

Sous-diaconat : J. E. Baril, Robert, F. Hyggin, du diocèse de Burlington ; H. Grenier.

Diaconat : L. Lamothe, H. Lacerte, Prêtre : Ed. Baril, L. O. Triganne, A. Côté.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.—Le Journal des Trois-Rivières annonce les changements suivants faits dernièrement dans le diocèse de Trois-Rivières :

M. l'abbé F. Beaudet, du vicariat de N. D. du Mont-Carmel est transféré à la desserte de la mission de St Jacques des Piles et du St Maurice.

M. l'abbé A. Béliveau du vicariat de Ste Anne au vicariat de N. D. du Mont-Carmel.

M. l'abbé P. Gravel du vicariat de St Stanislas au vicariat de Champlain.

M. l'abbé J. Jourdain, du vicariat de Champlain au vicariat des Trois-Rivières.

M. l'abbé Triganne au vicariat de Ste Anne.

M. l'abbé Ed. Baril au vicariat de Warwick.

M. l'abbé A. Côté au vicariat de St Stanislas.

MORT SUBITE.—Vers onze heures et demie, une femme apparemment âgée de 45 ans, se disposait à entrer au bureau de La Presse, lorsqu'elle s'affaissa sur elle-même et tomba lourdement sur le trottoir.

On la transporta dans le bureau d'administration et le Dr Beausoleil qui se trouvait au bureau de l'hygiène publique, fut mandé en toute hâte.

Elle respira encore quelques minutes puis elle rendit le dernier soupir. Il est probable que se sentant indisposée, elle aura voulu entrer dans la première porte venue pour se reposer et qu'elle a été prise d'une syncope au moment où elle voulait franchir le seuil de notre bureau.

Elle portait un panier contenant une volaille et revenait évidemment du marché. Le coroner a été notifié et une enquête aura lieu cette après-midi. Au moment où nous écrivons ces lignes le cadavre de la défunte est encore à notre bureau et n'a pas encore été identifié.

(La Presse)

ILULES HOLLOWAY.—Dolours de Foie et Désordres des Intestins.—Il est impossible de faire un trop grand éloge de ces Médicines, pour le traitement de toutes les affections du foie, ou des intestins dérangés.

Repos et confort POUR CEUX QUI SOUFFRENT !

LA PANACÉE DE BROWN POUR LES FAMILLES n'a pas d'égal pour soulager la douleur, intérieure ou extérieure ; elle guérit les douleurs au côté, le dos ou dans les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, et toutes sortes de maux.

Avis aux Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ?

DÉCÈS

Le 23 du courant, est décédée à l'âge de 50 ans, Dame Félicité DuVallier, épouse de feu P. X. Fichier.

Actions de Banques, etc.

Table with columns: Valeur des actions, Dernier Div., 6 mois, Venteurs, Achetours, Vente. Lists various banks and their share values.

Boeufs, Moutons, Etc.

Table with columns: Qualité, par 100 livres, \$10.00 à \$12.00. Lists prices for different types of beef and mutton.

In re J. B. O. DOUVILLE,

Le soussigné recevra jusqu'au 31 JANVIER 1885 des soumissions pour l'achat de la maison construite sur le dit terrain.

Province de Québec.

Department des Terres de la Couronne. SECTION DES BOIS ET FORETS, Québec, 20 décembre 1884.

AVIS est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'acte 35 Victoria, Chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la Salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MÉRÉDITH le 25 FÉVRIER 1885, à 10 30 A M.

AGENCE D'OTTAWA.

1er Rang Limites Nos 5, 6, 11, 12, 50 milles carrés. No 7, 10, 13 milles carrés. No 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés.

AVIS.

UN ASSOCIÉ et de bon caractère pouvant disposer d'un capital de DIX-SEPT CENT PIASTRES, est demandé pour faire partie d'une maison de commerce à la campagne de plusieurs années d'existence.

CHÉMIN DE FER INTERCLOMBIAL.

FÊTES DE Noël et du Nouvel An. DES BILLETS D'EXCURSION SERONT accordés à toutes les stations, où l'on tient des registres, au prix d'un simple billet de première classe.

\$500 de récompense !

NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous pourrions pas guérir avec les pilules spéciales pour le foie de Dr. West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions.



LA SANTÉ EST LA RICHESSE.

Le traitement du docteur J. C. WEST pour les nerfs, le cerveau et l'épiphysse, est le seul remède pour les douleurs, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool, ou du tabac.



Le traitement du docteur J. C. WEST pour les nerfs, le cerveau et l'épiphysse, est le seul remède pour les douleurs, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool, ou du tabac.

Pharmacie, 120, rue St-Joseph, Québec, seul agent autorisé pour la vente de ces remèdes. Québec, 6 décembre 1884.—lan. 100

GRANDE CRECHE DE NOEL

NOUVEAU MODÈLE Hauteur de l'étable, 4 1/2 pieds.—Largeur, 5 pieds. Hauteur des Personnages, debout, 2 pieds et 2 pouces.

Crèche complète :—L'Enfant Jésus, la Ste Vierge, St Joseph, 3 Bergers, 3 Rois d'anges, le tout décoré riche, emballage compris \$85.00

Petite Crèche de Noel

MÊME MODÈLE QUE CI-DESSUS Hauteur de l'étable, 3 1/2 pieds.—Largeur, 4 pieds. Hauteur des Personnages, debout, 17 pouces.

CHASUBLETIERS

GRAND ASSORTIMENT DE CHASUBLES En moire antique, ou drap d'or, broché en or, tout métal, valeur première, venant d'être reçu d'Europe, dessus variés et nouveaux depuis le bas prix de \$25.00 jusqu'à \$100.00

CHAPES ET DALMATIQUES

À TRÈS BAS PRIX. C. H. LANCTOT, Québec, 11 décembre 1884.—lan. 347

SPECULATION

Comme marges nous acceptons aussi bas que par ailleurs les stocks ou un centin par minot sur les grains et nous remplissons à tous les continents sur le système d'ordre arrêté et qui fait que les pertes cessent à la limite de la marge, malgre que les contrats jouent de profit sans limites.

\$200.00 DE PRIME

Sur l'achat d'un PIANO. Ayant fait l'acquisition des spacieuses basses connues sous le nom de Bloc Legaré, situés coin des rues St Stanislas et St Jean.

Dr Elzéar Pelletier,

Ex interne de l'Hôpital de la Marine, 302, RUE ST-JEAN, (VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE ST-MATHÉUS) Consultations gratuites de MIDI à 1 HEURE. Québec, 18 novembre 1884. lan. 87

PRESENTS DE NOEL

ET DU JOUR DE L'AN. NOUS avons fait des réductions spéciales dans les MARCHANDISES SUIVANTES :

Viz. Etouffés à Robes, Indiennes, Rubans, Dentelles, Cra aies, Foulards, Gants, Mitaines, Bonneteries de fantaisies, etc., etc., Tapis de Tables et Couvertures de Pianos, Riches Rideaux en Points, Etouffés à Rideaux, en grande variété Polys pour chaises, en cuir et en ébène, à ce anneaux et appareils complets.

BEHAN BROS.

DEPOSEES dans le STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune tous les mois Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresse BAXTER & CIE, Banquette 17, Rue Wall, New-York.

EN VENTE

CALENDRIER

—LE— Diocèse de Rimouski —DU—

1885

—POUR— PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU.

Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par l'Evêque de Rimouski.

S'adresser pour la vente en gros à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Buade. En dépôt chez la plupart des marchands de la Province.

MM. JACQUES ROBITAILE & C.

MARCHANDS-ÉPICIER, SUCCESSEURS DE MM. Gingras & Langlois

54, Rue du Palais.

Ayant fait l'acquisition du fonds de magasin de MM. Gingras & Langlois, à des conditions très favorables, informant le public qu'ils sont par conséquent en état de vendre leurs marchandises à meilleur marché que dans n'importe quel autre établissement du genre de cette ville.

L'assortiment est des plus considérables. Rien n'y manque : vins de toutes sortes, liquors de différent crû, eau-de-vie, genièvre, spiritueux les plus recherchés, thé, café, épices en général. Le tout de la meilleure qualité.

Robitaille & Cie,

54, RUE DU PALAIS. Il ne faut pas oublier aussi qu'on peut se procurer dans cette maison les précieuses eaux minérales de Saint-Jean.

À la lyre d'or ! Lafrance, Vincelette & Cie

124, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH. ANCIEN MAGASIN DE FOURRURES DE J. H. LALIBERTÉ

Agents pour les célèbres pianos "Hazelton", de New-York, les pianos et harmoniums "Dominion", de Bow-manville, Ont., etc., etc.

Assortiment choisi de musique (voCALE et INSTRUMENTALE), tapis et bancs de piano, violons, cordes de violons, colophane, etc., etc.

ROMAN NOUVELLE Ne l'en va pas !... Ed. Vincelette.—35 cts 18 Décembre 1884.—106

Dr Elzéar Pelletier, Ex interne de l'Hôpital de la Marine, 302, RUE ST-JEAN, (VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE ST-MATHÉUS) Consultations gratuites de MIDI à 1 HEURE. Québec, 18 novembre 1884. lan. 87

CLOCHES D'ÉGLISES

FONDERIE DE CLOCHES JONES, Troy, N.-Y.

Mears & Stainbank, LONDRES, ANGLETERRE, Représentés par H. & J. RUSSELL, 22, rue St-Nicolas, Montréal

Agents pour la Société Anonyme, Belge des MANUFACTURIERS DE SOLIVES EN FER. Québec le 31 juillet 1884.—lan. 20

Pommes ! Pommes ! Pommes !

Charles Donald & Co., 79, QUEEN STREET, LONDON, E. C., seront heureux de se mettre en rapport avec ceux qui cultivent les pommes, qui en font commerce et ceux qui les exportent, pour ce qui concerne les affaires d'automne et de printemps.

Ils offriront les avantages ordinaires aux pratiques demandant des avances. Québec, 30 juillet 1884.—9m. 19

CE JOURNAL

peut-être trouvé au bureau d'annonces de G. B. ROWELL & CIE, (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York. Québec, 25 mars 1884. 97

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa :

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

11.30 A.M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 9.40 P.M.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

6.45 a.m. Train mixte pour le Lac Simen, arrivant à 11.15 a.m.

Allant au Sud

6.20 a.m. Train de la maille pour Québec, arrivant à 8.55 a.m.

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit : de Lévis à Sherbrooke, 11 h. a. m., convoi de la maille, arrivant à la jonction de la Beauce à 6.15 p. m.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux Artie et Pilot font le trajet entre Québec et Lévis tous les 2 heures, depuis 8 h. a. m. à 7 heures p. m. Prix, 10 cents.

TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS

Les vapeurs faisant cette traversée et se reliant avec les trains mentionnés ci-dessus quitteront :

QUÉBEC | LÉVIS

Table with columns for departure times from Québec and Lévis, listing various routes and destinations.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

Table listing departure times from Québec for the Grand-Tronc crossing, including destinations like St-Jean and Sherbrooke.

Télégraphe d'alarme de Québec

- List of addresses for the alarm telegraph system in Québec, including street names and building numbers.

Unités métriques internationales

MILLIMÈTRE (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Maltres.

ARRANGEMENTS D'HIVER—1885

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins vivants, construits sur la Clyde.

Table listing shipping schedules for various destinations including Paris, Sardinian, Corsicain, etc., with dates and ship names.

DE LA MAILLE DE LIVERPOOL

Table with columns for destination (Liverpool, Baltimore, Halifax) and departure dates.

PARTANT DE HALIFAX A

DEUX HEURES P. M., ou à l'arrivée du train du chemin de fer Intercolonial venant de l'Ouest.

SERVICE DE GLASGOW.

Table listing shipping schedules from Glasgow to various ports like Boston and Portland.

On ne peut retourner sa chambre sans en remettre le prix d'avance.

ALLANS, RAE & CIE

Agents, Québec, 29 novembre 1884

PIANOS HAZELTON

De NEW-YORK RÉPONDANT AUX GOÛTS ARTISTIQUES LES PLUS RECHERCHÉS

NEW-JERSEY 1860 : PREMIER PRIX. NEW-YORK 1853 : PREMIER PRIX.

PHILADELPHIE 1876 : DIPLÔME D'HONNEUR ET MÉDAILLE DE MÉRITE. Montréal 1880.

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA

OFFICIEL EXPOSITION DE LA PUISSANCE, MONTRÉAL 1880. PREMIER PRIX EXTRA.

1880 Montréal, Province de Québec. 1880 Montréal, Province de Québec.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., pour le MEILLEUR PIANO CARRÉ à trois cordes, pour supériorité du son, du mécanisme et de la fabrication AU-DESSUS DE TOUS LES COMPÉTITEURS.

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne le DIPLOME à MM. HAZELTON FRÈRES, N.-Y., POUR PIANO DROIT, pour richesse, pureté, qualité chantante, délicatesse et puissance de son avec touche élastique et excellence de construction.

L. E. N. PRATTE, IMPORTATEUR DE PIANOS.

No 1676, rue Notre-Dame, Montréal, [PRÈS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME.]

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable de PIANOS et D'ORGUES qu'il y ait en Canada.

PARFUMS DE RIMMEL POUR LE MOUCHOIR

Plus les plus odoriférants et durables : HILANG-HILANG, HÉLIOTROPE BLANCHE, LILAS BLANC, ROSA BLANCHE, LOTS ÉGYPTIEN, MALVETTA, BOUQUET D'ESSENCE, VANDA, FOIN FRAIS, BELLES VIOLETTES, ETC, ETC.

LE VINAIGRE DE TOILETTE DE RIMMEL, très rafraîchissant, tonique et salubre.

L'EAU DE TOILETTE DE RIMMEL, ou EAU DE RIMMEL, délicieusement odoriférante.

LA CELEBRE EAU DE LAVANDE DE RIMMEL, distillé des Fleurs Mitcham.

L'EXTRAIT DE RIMMEL DE L'ESSENCE THÉLÉUÏL et de la GLYCERINE, FOMADE DE LA REINE, BRILLANTINE et PHÉLOCOE pour les Cheveux.

LA CREME FROIDE DE RIMMEL et la POUDRE DE VIOLETTE DE RIZ pour la toilette de la peau du visage.

LE SAVON TRANSPARENT DE GOUDRON DE CHARBON pour purifier et améliorer la peau.

LE WINDSOR BRUN, le MERL, la GLYCERINE, l'AMANDIER, la LAITUE, le TILLIA et autres Savons Supérieurs de Toilette.

LA LAQUADENTINE DE RIMMEL LA PATE A DENT DE CERISE et de CORAIL pour les dents.

LE SAVON A DENTS DE ROSE BLANCHE DE RIMMEL, en boîte de métal clair.

LA FABRIE D'AVOINE, VIOLETTE ODO-RANTE DE RIMMEL, pour adoucir et nettoyer la peau.

L'OUZUNIER AROMATIC DE RIMMEL, un Parfumeur Naturel de l'Air, le seul des parfums agréables.

Parfumeur de Son Altesse Royale la Princesse de Galles, et des principales Cours d'Europe, 96, STRAND, LONDRES.

N. B.—Parfums et Eaux de Toilettes expédiés en bloc à une grande réduction. Québec, 16 février 1884—1 an

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Ce remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une poudre blanche et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.

ELIXIR ALBUMINO-FERRUGINEUX.—Ce tonique puissant et reconstituant par le fer qu'il contient, jouit d'une grande efficacité contre l'appauvrissement du sang, et par l'albumine qui s'y trouve en dissolution, c'est une nourriture substantielle infiniment préférable à tous les extraits de bœuf.

On trouve chez les pharmaciens et au dispensaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur, Québec, 28 novembre 1881.

CLOCHES A VENDRE.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties du poids

de 50 lbs. 31. 29. 29. 29. 16. 12. 151. 550.

S'adresser à M. N. HARDY, Libraire, Basse-Ville, Québec, 17 janvier 1884.

LE CANADA

—ET— L'Emigration Française

—PAR— FRÉDÉRIC GERBIÉ.

NOTES LECTEURS pourront se procurer au Bureau du Courrier du Canada cet ouvrage si intéressant à tous les points de vue. L'ouvrage se trouve accompagné de 3 cartes et 23 gravures. Prix pour l'ouvrage complet \$1.50

Québec, 24 septembre 1884.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway!

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme, pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 9d., 1s. 2s., et 3s., chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 30 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVEUTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes rombles ne sont pas venus dans ce pays.

Avis important!

Bonne Nouvelle!

AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Le soussigné a l'honneur d'informer les MM du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreux pratiquants en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du

PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire maintenant, pour être expédiées par la maille ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, j'espère que chacun voudra bien se hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine.—Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'apparaissait ce livre est le meilleur marché qu'il ait paru jusqu'à présent.

Etant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié.

Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles.

J. A. LANGLAIS LIBRAIRE,

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec Québec, 27 mars 1883 1.03

BAZAR ANNUEL

De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, sous le patronage de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Masson.

Le public est respectueusement informé que ce bazar en faveur des orphelins et des infirmes de l'Hospice des Révérends Sœurs de la Charité de Québec, se tiendra le NEUF DECEMBRE et les jours suivants, à la Salle de l'Institut Canadien, rue St-Jean, haute-ville.

Les personnes ayant quelques articles à offrir sont priées de les envoyer à Messames L. A. Anctil, H. Bolduc, J. D. Brousseau, L. A. Cannon, T. Chappais, D. Dionne, J. B. Fournier, N. Germain, F. Gourdeau, H. Lortie, J. T. Tassereau, F. Tourangeau et J. Tessier.

Messames E. Beaudet, L. Bilodeau, P. X. Bértinguet, F. B. Casgrain, P. DeBois, P. Jolicœur, J. Shehyn et L. Tessier présidenteront à la table des rafraîchissements.

Par ordre, ROSALIE C. DE MARTIGNY, Secrétaire, S. C. D. C. Q. Québec, 11 novembre 1884.

PIANO A VENDRE.

UN MAGNIFIQUE PIANO à vendre à bon marché. S'adresser à L. P. VALLÉE, Photographe, 39, rue St-Jean, Québec, 25 septembre 1884.

Ornements domestiques. NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'ANCIENNE LORETTE, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons.

LOUIS JOBIN, STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINES et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC

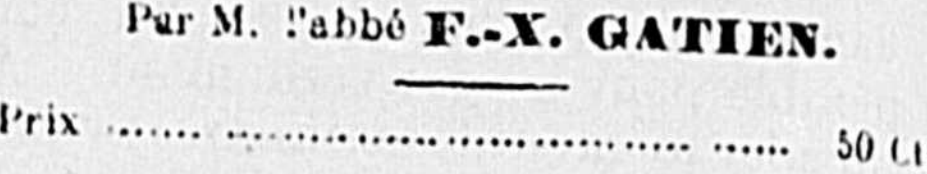
Québec, 6 mai 1883. 763

Maintenant en vente Au bureau du

"Courrier du Canada." HISTOIRE DE LA

Paroisse du Cap Santé DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

Prix 50 Cts



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1884-Arrangements d'hiver-1885

Le 1er après LUNDI, 1er DECEMBRE 1884. Les trains de cette voie ferrée circuleront chaque jour [les dimanches exceptés] comme suit :

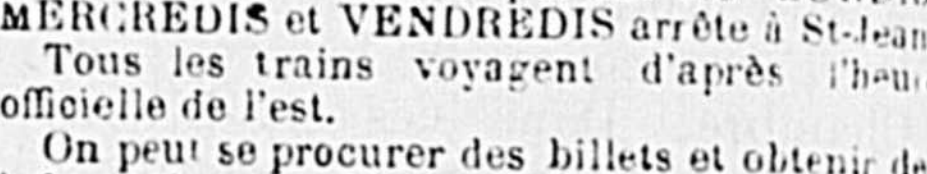
Les trains quitteront Lévis Pour Halifax et St-Jean 8.00 A.M. Rivière-du-Loup 11.25 A.M. 5.25 P.M.

Les trains arriveront à Lévis De la Rivière-du-Loup 5.18 A.M. Halifax et Saint-Jean 7.10 P.M. Le char Pullman, quittant Lévis, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, se rend jusqu'à Halifax, et celui partant les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS arrive à St-Jean.

Tous les trains voyagent d'après l'heure officielle de l'Est. On peut se procurer des billets et obtenir des informations sur la route, le prix du fret et des passagers chez :

T. LAVERDIERE, 49, rue Dalhousie, Québec. D. POTTING, Surintendant

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 27 novembre 1884 Québec, 29 novembre 1884



CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

Les trains circuleront tous les jours [les dimanches exceptés] comme suit :

ALLANT AU NORD 6.45 a.m. Train mixte pour le Lac Simen arrivant à 11.15 a.m. 4.00 p.m. Maille pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p.m.

ALLANT AU SUD 6.20 a.m. Train de la Maille pour Québec, arrivant à 8.55 a.m. 1.15 p.m. Train mixte pour Québec, arrivant à 5.45 p.m.

Les trains arriveront à la Petite Rivière, Ancienne-Lorette, St-Ambroise, Station de Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, Lac St-Joseph et Bourg-Louis.

Billets à vendre chez Léve & Alden, rue St-Louis, P. Deslisle, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & frère, 96, rue St-Joseph, et Harris & Cie, 37, rue St-Jean.

Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la Petite Rivière, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe et valent jusqu'à mardi suivant.

LEVE & ALDEN, Agents des billets J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant, Commercial Chambers, Québec, 12 novembre 1884.

CONDITIONS

—DU— Courrier du Canada

Prix de l'abonnement :

EDITION QUOTIDIENNE CANADA Six mois \$4.00 ET Un an 7.00

ETATS-UNIS Six mois 4.00 ET Un an 7.00

ANGLETERRE... Six mois 2.50 ET Un an 4.00

FRANCE... Six mois 1.50 ET Un an 3.00

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous 50 cents. Pour chaque insertion subséquente, 12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cents par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes.

Reclames : 20 cents la ligne. Les annonces, les reclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

RUE BUADE, HAUTE-VILLE Québec.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Leger Brousseau

Editeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec